Cogan
Depuis 1901



Garantie

CONÇU POUR LA FIABILITÉ ET LA DURABILITÉ

01 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE

Important : Toutes les réclamations de garantie doivent être signalées dans les 30 jours suivant la découverte du dommage ou du défaut.

- Cogan offre une garantie structurelle à vie limitée ainsi qu'une garantie d'un an sur les travaux effectués ou les matériaux fournis.
- Si vous rencontrez un problème avec l'un de nos produits, veuillez appeler le 888-316-2027 et mentionner votre numéro de commande Cogan.
- Une fois votre réclamation approuvée, nous émettrons un bon de travail avec un budget préautorisé de 80 $/heure pour les contremaîtres et 50 $/heure pour les ouvriers afin d'effectuer les réparations. **N'essayez pas de réparer le problème sans l'autorisation de Cogan et un bon de travail officiel.**
- Les travaux effectués par un tiers seront évalués au cas par cas. Veuillez fournir une estimation des coûts (soumission) pour examen.
- Nous n'acceptons pas les frais rétroactifs pour des réparations, modifications ou altérations sans un bon de travail Cogan. Nous ne sommes pas non plus responsables des dommages causés par une utilisation dépassant les conditions et la capacité pour lesquelles le produit a été conçu.
- Cogan n'est pas responsable des frais de déplacement, d'hébergement ou de per diem engagés par le Client, l'Utilisateur final et/ou l'Équipe d'installation pour accéder au chantier et effectuer les réparations. En raison de la nature incontrôlable des délais de transport, nous ne sommes pas responsables du temps d'attente de l'installateur.
- Pour tous les détails relatifs à la garantie, visitez notre site Web : cogan.com/Our-Expertise/Lifetime-structural-warranty/Default-fr.aspx

02 DEMANDES DE GARANTIE ET DE RÉPARATION

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 17 h. Pour toute question au sujet de la garantie, des réparations ou d'une visite sur le chantier, communiquez avec Cogan.

COGAN - SERVICE À LA CLIENTÈLE

888-316-2027

Sans frais | info@cogan.com

www.cogan.com/fr/contact

Veuillez remplir ce formulaire et le retourner dans les plus brefs délais à votre gestionnaire RFQ désigné.

Chaque demande doit être examinée par notre département du service à la clientèle. Veuillez prévoir un délai minimum de 24 à 48 heures pour une réponse.

Pour toute question, appelez le 1.800.567.2642 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00).

RÉCLAMATIONS DE GARANTIE ET RÉPARATIONS

Formulaire d'autorisation de travail pour le concessionnaire / installateur

Client / nom du project :

N° de commande Cogan :

Nom du concessionnaire :

N° de bon de commande :

Informations de contact de l'installateur

Nom de l'installateur :

Téléphone :

Courriel :

Produit (Choisir un)

☐ Mezzanines ☐ Cloisons ☐ Casiers ☐ Garde-fous ☐ Rayonnage en porte-à-faux

Problème rencontré (Choisir un)

☐ Problème de fabrication ☐ Problème d'installation ☐ Matériau manquant ☐ Dommages de transport ☐ Peinture ☐ Autre

Fournissez tous les détails concernant le problème rencontré. *(Veuillez envoyer des photos pour appuyer votre réclamation.)*

		Taux horaire		Temps estimé total		
Matériaux	$	Contremaîtres	$ / h.	Contremaîtres	h.	**Total** $
		Ouvriers	$ / h.	Ouvriers	h.	

À remplir uniquement par le personnel autorisé de Cogan. ☐ **Approuvé** _____

Signature autorisée de Cogan

Important: Ne modifiez pas la conception du produit pour corriger un problème, sauf si cela a été d'abord autorisé par un ingénieur de Cogan. Si le produit est modifié de quelque manière que ce soit sans l'autorisation explicite d'un ingénieur de Cogan, votre garantie pourrait être annulée. Cogan n'acceptera pas les frais rétroactifs pour toute correction effectuée par l'acheteur, sauf si cela a été approuvé par le fabricant. Les travaux effectués par un tiers seront évalués au cas par cas. Veuillez fournir une estimation des coûts (soumission) pour examen.